



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/389
15 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 64 e) de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement
en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et
le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional
des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement
en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. FONCTIONNEMENT DES CENTRES RÉGIONAUX	3 - 35	2
A. Centre régional en Afrique	8 - 15	4
B. Centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes	16 - 24	5
C. Centre régional en Asie et dans le Pacifique . . .	25 - 35	6

* A/49/150.

I. INTRODUCTION

1. Le 16 décembre 1993, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 48/76 E intitulée "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes", par laquelle, notamment, elle priait le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-neuvième session de l'application de cette résolution.

2. Le présent rapport a été établi conformément à cette demande et couvre la période allant d'août 1993 à juillet 1994.

II. FONCTIONNEMENT DES CENTRES RÉGIONAUX

3. La fin de la guerre froide a profondément bouleversé le cadre de la sécurité internationale. Le contrôle des armements et le désarmement restent d'une importance primordiale, tout en faisant de plus en plus partie intégrante d'un concept de paix et de sécurité élargi et favorisant à bien des égards les efforts déployés dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix, et sa consolidation au lendemain d'un conflit. S'il est vrai que les questions concernant les aspects nucléaires et d'autres aspects traditionnels du désarmement à l'échelle mondiale continuent d'occuper une place importante dans le programme de désarmement, il n'en demeure pas moins que l'on s'achemine aussi vers une nouvelle stratégie marquée tout particulièrement par l'approche régionale du désarmement.

4. Les récents bouleversements survenus sur la scène internationale ont eu pour effet de conférer aux enjeux régionaux et sous-régionaux un caractère plus pressant et plus important dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Un désarmement s'inscrivant dans une optique régionale pourrait favoriser la transparence et l'instauration de mesures de confiance et aussi réduire la prolifération des armes puisqu'on tiendrait compte alors de la situation politique et des conditions en matière de sécurité qui règnent dans chaque région. Tirant l'enseignement de cette évolution, l'Assemblée générale a défini aux paragraphes 1 et 3 de sa résolution 48/76 E de nouveaux domaines d'activité pour les centres régionaux, dont le mandat a par ailleurs été maintenu. Les dispositions de ces paragraphes sont les suivantes :

"1. Fait l'éloge des activités menées par les centres régionaux pour définir et mieux faire comprendre les questions pressantes qui se posent en matière de désarmement et de sécurité et pour rechercher les meilleures solutions, compte tenu des conditions particulières existant dans chaque région, conformément à leur mandat;

3. Encourage également un recours plus large aux moyens dont disposent les centres régionaux pour maintenir l'intérêt accru porté à la revitalisation de l'Organisation et l'impulsion donnée à ce processus pour relever les défis présentés par une nouvelle phase des relations internationales afin de mettre en oeuvre les buts et les principes de la Charte des Nations Unies qui ont trait à la paix, au

désarmement et au développement, compte tenu des directives et recommandations concernant des approches régionales du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale, adoptées par la Commission du désarmement lors de sa session de fond de 1993."

5. Les centres régionaux pourraient jouer un rôle utile dans la période de l'après-guerre froide, mais l'expérience des années qui ont suivi leur création a montré que, tout en étant disposés à financer les activités de fond, les États Membres hésitaient davantage à assumer les dépenses d'administration et autres dépenses afférentes à ces centres. Le Secrétaire général tient à souligner que, conformément aux dispositions ayant porté création de ces centres, les contributions volontaires demeurent la principale source de financement de leurs activités, et sont donc indispensables pour leur permettre de mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Mais il est également essentiel de pouvoir compter sur un financement garanti pour couvrir les dépenses administratives. Faute de trouver une solution satisfaisante à ce problème, les centres ne seront pas à même de s'acquitter de leurs fonctions, et encore moins de relever les nouveaux défis. Au demeurant, du fait de l'impossibilité de savoir à l'avance si l'on pourra continuer d'assurer le financement des dépenses administratives et connexes, on a déjà enregistré une baisse des contributions volontaires destinées aux activités de fond.

6. Seuls les postes de directeur étant approuvés par l'Assemblée générale pour financement sur le budget ordinaire, le manque de ressources a obligé à réduire le personnel local. À cet égard, il y a lieu de rappeler qu'à titre provisoire, l'Assemblée générale avait, par sa résolution 47/219 B du 6 mai 1993, autorisé l'engagement de 150 000 dollars des États-Unis de dépenses au chapitre 37 (Département des affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 afin de pourvoir aux dépenses d'administration des centres régionaux. Aucune disposition de cette nature n'a cependant été prévue pour l'exercice biennal 1994-1995. Les centres n'ont donc pu réaliser pleinement leur potentiel et risquent de la sorte de ne pouvoir saisir de nouvelles occasions de contribuer à la promotion d'approches régionales du désarmement et de la sécurité. En raison de sérieuses difficultés financières, il a fallu réajuster les programmes des centres durant la période considérée, ce qui s'est traduit par une réduction de leurs activités. Au cas où les États Membres ne seraient pas disposés à financer les dépenses administratives des centres, il faudrait alors trouver de nouvelles solutions qui leur permettent de s'acquitter de leur mandat et de jouer un rôle utile, faute de quoi on risquera de devoir mettre fin à leurs activités.

7. On se souviendra que les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie et dans le Pacifique ont été créés en 1986, 1987 et 1988, respectivement. Ils fonctionnent sous les auspices du Centre pour les affaires de désarmement, qui coordonne les apports des organes, programmes et institutions des Nations Unies aux activités de ces centres. Ils sont situés respectivement à Lomé, Lima et Katmandou.

A. Centre régional en Afrique

1. Objectifs et activités du Centre

8. Durant la période considérée, le Centre a continué d'axer ses activités principalement sur la diffusion d'informations concernant le désarmement, la paix et la sécurité en Afrique. Le Centre n'a fonctionné que de façon très limitée en raison des graves difficultés financières auxquelles il est confronté et de la situation qui existe sur place.

9. Il a par ailleurs continué à distribuer des informations sur le désarmement et les questions connexes, qui sont publiées par le Secrétariat et d'autres organisations des Nations Unies, notamment dans le Bulletin du Centre pour les affaires de désarmement.

10. La bibliothèque de documentation et de référence du Centre a continué à recevoir des publications du continent et d'ailleurs et a mis ses ouvrages à la disposition des étudiants et des chercheurs.

11. Le Centre a apporté un soutien matériel au Comité consultatif permanent pour les questions de sécurité en Afrique centrale lorsqu'il a organisé ses troisième et quatrième réunions ministérielles, tenues du 30 août au 3 septembre 1993 et du 4 au 8 avril 1994, à Libreville et Yaoundé, respectivement. Le Centre fera de même pour la cinquième réunion ministérielle du Comité, qui doit se tenir à Yaoundé du 5 au 9 septembre 1994. Le Centre a également fourni un soutien matériel sous forme de services de secrétariat à la mission consultative dépêchée par le Secrétaire général au Mali en août 1994 pour examiner la question de la prolifération de petites armes illicites dans la sous-région saharo-sahélienne.

12. Faute de ressources financières suffisantes, le séminaire sur l'intégration des forces armées après-conflit et les relations entre civils et militaires en Afrique australe, qui devait initialement se tenir à Harare, a été reporté au premier semestre de 1995.

13. Répondant aux invitations adressées au Centre, son directeur par intérim a participé à un séminaire de haut niveau sur la restructuration des forces de sécurité au service d'une nouvelle Afrique du Sud, organisé par le Southern African Peacemaking Project de l'Institute of International Education, à Harare du 26 au 28 janvier 1994. Il a également assisté à une réunion de travail sur la démobilisation et la réintégration d'anciens soldats, qui s'est tenue à New York le 7 juin 1994 sous l'égide du Refugee Policy Group, et à un séminaire organisé par la Banque mondiale à Washington, D. C., le 21 juin 1994 sur la démobilisation et la réintégration. À l'invitation de la Southern African Development Community (SADC), il a fait un exposé sur le désarmement et la démilitarisation en Afrique australe lors d'une réunion ministérielle tenue à Windhoek du 11 au 16 juillet 1994.

2. Dotation en effectifs et financement

14. Depuis la démission de son directeur en juillet 1992, la responsabilité du Centre est assumée par son directeur par intérim. Il a fallu par ailleurs,

/...

compte tenu des difficultés de financement, geler un poste d'agent des services généraux du Centre depuis le 31 mars 1994 en plus des trois autres qui l'avaient été l'année précédente.

15. Depuis la présentation du précédent rapport du Secrétaire général (A/48/346), des contributions volontaires d'un montant de 36 430,43 dollars ont été annoncées pour le Centre, dont 28 000 dollars avaient été reçus au moins de juillet 1994. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements australien et norvégien pour leurs généreuses contributions.

B. Centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes

1. Objectifs et activités du Centre

16. Durant la période considérée, le Centre a, en dépit de graves difficultés financières, continué dans toute la mesure du possible à s'acquitter de son mandat tout en maintenant ses contacts et sa coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les centres de recherche, les institutions universitaires et divers organismes des Nations Unies, afin de mieux assurer la réalisation de ses objectifs.

17. Le Centre a continué – essentiellement par le biais de ses publications – à sensibiliser le public aux menaces qui pèsent actuellement sur la paix, au désarmement dans la région et aux moyens de prévenir ou de réduire les causes de tension ou d'insécurité.

18. Le Centre a également continué à renforcer ses contacts et sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations gouvernementales et non gouvernementales et avec des institutions universitaires et autres. À cet égard, le Centre aide le Ministère des affaires étrangères du Pérou à organiser un séminaire international sur l'application de la Convention sur les armes chimiques, qui doit se tenir en septembre 1994. Il étudie également une proposition de l'organisation International Alert basée au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui l'a invité à coparrainer un colloque sur l'instauration de la paix en Amérique latine, qui doit se tenir à Lima dans la deuxième quinzaine de novembre 1994.

19. Au niveau régional, le Centre est résolu à établir des relations et une coordination plus étroites avec l'Organisation des États américains (OEA), en particulier avec sa commission spéciale sur la sécurité dans ce continent. La réunion d'experts tenue à Buenos Aires en mars 1994 sur les mesures de confiance et les mécanismes de sécurité dans la région illustre l'un des domaines possibles de coopération que le Centre entend promouvoir.

20. La bibliothèque de référence du Centre a continué à enrichir sa collection de publications provenant de l'ONU, de dons et d'acquisitions. La bibliothèque constitue pour les chercheurs et les étudiants une source utile d'ouvrages bibliographiques sur la paix, la sécurité, le désarmement, le développement et les relations internationales.

21. Un ouvrage consacré aux travaux du séminaire sur la prolifération des armes et les mesures de confiance et de sécurité, organisé par le Centre à Asunción en

janvier 1993, a été publié par celui-ci et officiellement mis en circulation à Lima le 20 juin 1994, lors d'une cérémonie à laquelle ont participé de hauts dignitaires péruviens, des diplomates, des universitaires, des militaires et des chercheurs.

22. Le Centre a continué à publier sa revue trimestrielle Boletín, qui rend compte des activités des Nations Unies et des faits nouveaux intervenus dans le domaine du désarmement, et contient des reportages sur les questions de désarmement et de sécurité en Amérique latine ainsi que des informations sur les activités et publications des organisations non gouvernementales et des centres de recherche qui se consacrent à des domaines liés aux activités du centre. Quatre numéros du Boletín sont parus au cours de la période considérée.

2. Dotation en effectifs et financement

23. Après la démission de son directeur en août 1993, la direction du Centre a été confiée à un administrateur.

24. Depuis la présentation du dernier rapport du Secrétaire général, des contributions volontaires d'un montant de 30 757 dollars ont été annoncées en juillet 1994; un montant total de 23 304,54 dollars avait été reçu. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements bolivien, colombien, espagnol et mexicain pour leurs généreuses contributions.

C. Centre régional en Asie et dans le Pacifique

1. Objectifs et activités du Centre

25. Durant la période considérée, le Centre a continué de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées dans le cadre de son mandat. Malgré des ressources financières qui restent limitées, le Centre a réussi à organiser deux grandes réunions régionales à Katmandou (Népal) et à Hiroshima (Japon) respectivement, ainsi que trois séminaires d'une durée d'un jour à Hiroshima, Nagasaki et Kyoto (Japon). Le Centre a également diffusé des informations sur les activités de l'ONU dans le domaine du désarmement et répondu à des demandes émanant du grand public, d'étudiants et d'organisations non gouvernementales.

26. Des consultations se sont poursuivies entre le Directeur du Centre et les États Membres à New York, Katmandou et Hiroshima, ainsi qu'avec des chercheurs de milieux universitaires dans la région de l'Asie et du Pacifique pour solliciter leurs vues quant aux moyens de pleinement tirer parti du Centre et d'assumer véritablement son mandat. Les participants à ces consultations se sont accordés à reconnaître que le Centre devrait encourager le dialogue aux niveaux régional et sous-régional en vue d'une plus grande transparence et du renforcement des mesures de confiance ainsi que la promotion du désarmement et de la sécurité par le biais de l'organisation de réunions régionales dont l'ordre du jour refléterait fidèlement l'intérêt porté à ces questions.

27. Les réunions organisées par le Centre ont pour objet de promouvoir un dialogue régional permettant de cerner les problèmes pressants de désarmement et de sécurité et de les résoudre au mieux dans le cadre d'une approche régionale. Le maintien et la promotion de ces dialogues, désignés à présent sous le nom de

"processus de Katmandou", ont bénéficié d'un soutien de plus en plus ferme de la part des États Membres de la région. D'autre part, l'idée de créer un réseau étroit d'échange de données sur le désarmement et la sécurité entre le Centre et les organismes qu'il représente au sein de la région, a été aussi très favorablement accueillie.

28. La sixième d'une série de réunions régionales sur la coopération dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité et du désarmement s'est tenue à Katmandou du 31 janvier au 2 février 1994. Y ont participé 47 représentants de gouvernements, d'instituts de recherche, de médias et d'organisations non gouvernementales. Vu l'intérêt grandissant suscité par les approches régionales et la nouvelle dimension des questions de sécurité, les participants se sont penchés notamment sur le maintien de la paix et de la sécurité et le désarmement régional en Asie et dans le Pacifique. Ils ont également évoqué la question de la non-prolifération des armes de destruction massive en Asie du Sud, les responsabilités des États dotés d'armes nucléaires, le respect des mesures de non-prolifération et les nouvelles dimensions des problèmes nucléaires dans la péninsule de Corée. Les principaux exposés présentés lors de la réunion ont par la suite été publiés par le Centre pour les affaires de désarmement dans le numéro 18 de sa série Tropical Papers.

29. Grâce à la coopération de la préfecture et de la municipalité d'Hiroshima ainsi qu'à celle du Gouvernement japonais, le Centre a organisé dans cette ville, du 24 au 27 mai 1994, une conférence sur le désarmement ayant pour thèmes la transparence en matière d'armements, le dialogue régional et le désarmement. Y ont participé 67 représentants et 17 observateurs de gouvernements, d'instituts de recherche, d'organisations non gouvernementales et de médias de la région de l'Asie et du Pacifique et d'ailleurs.

30. Face à l'intérêt de plus en plus vif que suscite la promotion d'approches régionales de la sécurité et du désarmement et pour consolider les acquis du Centre, la Conférence a axé ses travaux sur les initiatives visant à promouvoir des dialogues régionaux qui étaient envisagées dans les milieux gouvernementaux et non gouvernementaux. La perspective d'un forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), les conditions d'un dialogue régional en Asie du Nord-Est, en Asie du Sud et dans la péninsule de Corée ont, entre autres, été évoquées. À cet égard, la Conférence a examiné l'applicabilité des directives et recommandations concernant les approches régionales du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale, adoptées par consensus à la session de 1993 de la Commission des Nations Unies sur le désarmement.

31. La Conférence s'est également penchée sur les tendances actuelles en matière de désarmement nucléaire, notamment la réduction des armes nucléaires, les responsabilités des États dotés d'armes nucléaires, les États au seuil de l'ère nucléaire, l'interdiction complète des essais nucléaires et la non-prolifération des armes nucléaires. Les rapports présentés lors de la Conférence ont été publiés ultérieurement par le Centre pour les affaires de désarmement dans le numéro 20 de sa série Tropical Papers.

32. Parallèlement à la conférence du désarmement tenue à Hiroshima, le Centre a organisé avec, le concours des autorités locales, trois séminaires d'une durée d'un jour sur le désarmement nucléaire et les pourparlers en matière de sécurité

aujourd'hui, tenu à Hiroshima le 27 mai 1994; les efforts de désarmement nucléaire et autres, tenu à Nagasaki le 29 mai; et les nouvelles tendances en matière de désarmement nucléaire, tenu à Kyoto le 31 mai 1994. Chacun de ces séminaires consistait en des exposés faits par cinq à sept conférenciers sur divers aspects du désarmement nucléaire et les conditions d'un dialogue régional, suivis d'un vaste échange de vues et de débats fructueux.

33. Le Directeur du Centre, sur l'invitation de l'organisation non gouvernementale Programme pour la promotion de la non-prolifération nucléaire, a participé à une réunion que celle-ci a organisée du 5 au 7 novembre 1993 à Kandy (Sri Lanka) sur l'énergie nucléaire et la non-prolifération nucléaire en Asie du Sud. Il a également assisté à une conférence régionale sur l'analyse de la sécurité en Asie et dans le Pacifique, organisée conjointement par le Centre d'études stratégiques internationales et le Centre commun d'études pour l'Asie et le Pacifique des Universités de Toronto et de York, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 12 au 15 décembre 1993. Le Centre a pu, grâce à ces réunions, renforcer ses liens avec les organisations non gouvernementales et les instituts universitaires.

2. Dotation en effectifs et financement

34. Hormis son Directeur, le Centre se trouve, du fait de graves difficultés financières, sans personnel local d'appui depuis sa création. À cet égard, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les fonctionnaires de l'information des Nations Unies à Katmandou ont fourni au Centre un appui logistique pour l'organisation de la réunion régionale tenue dans la même ville en janvier 1994 (voir plus haut, par. 28).

35. Depuis que le Secrétaire général a présenté son dernier rapport à l'Assemblée générale en 1993, des contributions volontaires d'un montant de 58 638,32 dollars ont été annoncées au Centre, et en juillet 1994, un montant total de 7 808,32 dollars avait été reçu. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements de la Chine, de l'Italie, du Japon, du Népal, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la République de Corée, du Sri Lanka et de la Thaïlande, ainsi qu'à Rissho Kosei-Kai, une organisation non gouvernementale japonaise, pour leurs généreuses contributions.
